

## RÈGLEMENT CADET

**Le présent règlement s'applique à toutes les offres de formation et est complété par les Conditions Générales de Vente disponibles en annexe.**

### 1 - MODALITÉS D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS DU CADET

**Les frais d'inscription sont à régler avant la date de la formation selon les modalités suivantes :**

- ① Envoyer un mail à **contact.formation@cadet-association.fr** avec :
  - le(s) nom(s) de la formation(s) choisie(s)
  - la date
  - la ville
  - la méthode de financement souhaitée
- ② Vous recevrez le mail «confirmation de votre pré-inscription» contenant un lien numérique pour un formulaire d'inscription à compléter + un lien numérique pour procéder au versement d'arrhes correspondant au prix total de la formation (non débité lors de l'inscription) ainsi que les frais de dossier (débités immédiatement)
- ③ À réception du versement de vos arrhes et de votre formulaire rempli, votre inscription à la formation est validée
- ④ Un mail de confirmation de votre inscription définitive, vous sera envoyé.

Notre exigence de qualité nous conduit à fixer pour chaque formation un nombre minimum et un nombre maximum. Une liste d'attente peut être mise en place, pour les personnes qui le souhaitent, au cas où des désistement surviendraient.

### 2 - MODALITÉS D'ABSENCE ET ANNULATION D'INSCRIPTION

L'annulation d'une inscription modifie la composition du groupe, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur le déroulement d'une formation, voire nous conduire à la supprimer.

À compter de votre versement d'acompte vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours calendaires. En cas d'inscription dans les 7 jours précédant le 1er jour du stage, le droit de rétractation ne pourra s'exercer et tout désistement ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées.

Passé ce délai de rétractation, une annulation pourra engendrer une retenue sur les frais versés, selon les modalités suivantes :

- Pour une annulation intervenant plus de 30 jours calendaires avant l'événement, aucun frais sur la somme versée en acompte ne sera débitée.
- Pour une annulation qui interviendrait entre 30 jours et 15 jours calendaires avant le début de l'évènement, compte tenu des engagements pris avec les prestataires, **la somme de 150€ sera encaissée sur le montant de l'acompte.**
- Pour une annulation qui interviendrait 15 jours calendaires avant l'évènement, l'ensemble du prix de la formation sera encaissé (sauf cas de force majeure avec justificatif).

Toute formation commencée est due en entier, y compris pour les formations sur plusieurs jours.

### 3 - MODALITÉS D'ANNULATION DE LA FORMATION PAR LE CADET

Le CADET se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout stage ou formation avant la date prévue et dans un délai raisonnable d'au moins **15 JOURS** calendaires si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.

Le CADET peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais.

A cette fin il est demandé aux stagiaires de veiller à vérifier les conditions d'annulation ou modification de leurs moyens de transport ou d'hébergement. Le CADET ne pourra, en aucun cas, être tenu responsable des frais logistiques engagés par les participants en cas d'annulation d'une formation.

#### **4 - MODALITÉS D'HORAIRE ET DE LIEU DE LA FORMATION**

##### **+ Lieu de formation :**

Le participant recevra environ 1 mois à l'avance l'adresse exacte de la formation. Une convocation récapitulant l'ensemble des informations définitives lui sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.

Si les circonstances sanitaires ne permettent pas de maintenir une formation en présentiel, certaines formations sont adaptables en formation distancielle, le stagiaire se verra notifier du changement dès que l'information sera disponible. Le tarif sera alors adapté au format distancielle.

##### **+ Horaires de formation :**

Les participants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par le CADET. Sauf circonstances exceptionnelles, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'heure prévu, les participants doivent en avvertir le CADET.

#### **5 - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES REPAS ET LIEU DE RÉCEPTION**

Les repas du midi sont inclus dans le prix de la formation présentielle pour tous les participants, lorsque le lieu de réception le permet. Les restrictions alimentaires ou les régimes particuliers devront être signalés par les participants afin qu'une demande spécifique soit effectuée par le CADET auprès des traiteurs ou des restaurants réservés ;

Si un participant ne souhaite pas déjeuner sur place, il doit également avvertir Le CADET le plus tôt possible avant la formation.

Des frais supplémentaires peuvent être demandés dans certaines conditions de réception en formation, notamment si du matériel spécifique est nécessaire.

#### **6 - SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**

Les supports de formations seront transmis en intégralité 48 heures. Ils seront envoyés par mail en PDF.

Les supports de formations sont des propriétés intellectuelles appartenant au CADET et à leurs formateurs. Ils ne doivent pas être utilisés à des fins commerciales, diffusés ou utilisés gratuitement.

Les vidéos des supports ne sont pas incluses dans les supports envoyés aux participants

La captation et la rediffusion des vidéos en classe virtuelle synchrone sont strictement interdites, sauf accord écrit préalable entre les parties, afin de garantir la confidentialité et la protection des contenus pédagogiques.